

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 3 juin 2021

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	51
Contre :	0
Pour :	51
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt et un, le 28 mai, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté à la salle polyvalente – rue Volney - Mayenne.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président, M. VALPREMIT, 1er Vice-Président, M. SOUTIF, 2ème Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3ème Vice-Président, Mme RONDEAU, 4ème Vice-Présidente, M. COULON, 5ème Vice-Président, M. RAILLARD, 7ème Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8ème Vice-Présidente, M. COISNON, 9ème Vice-Président, M. DELAHAYE, 10ème Vice-Président, M. BONNET, 11ème Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, SABRAN, RIOULT LERICHE, MONTAUFRAY, BOITTIN, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, MOUTEL, BRODIN, TRANSON, RIOULT, PECCATTE, GIFFARD, Mmes THELIER, MELOT, LEFOULON, DESBOIS, M. NICOUX, Mme ES SAYEH, M. GUERULT, MOTTAIS, Mme JONES, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

M. BORDELET est remplacé par M. HEURTEBIZE
M. CHOUZY est remplacé par M. GUIHERY

M. PILLAERT donne pouvoir à M. PECCATTE
Mme SOULARD donne pouvoir à M. RAILLARD
M. PAILLASSE donne pouvoir à Mme LEFOULON
M. REBOURS donne pouvoir à M. BONNET
Mme LEROUX donne pouvoir à Mme LEFOULON
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES SAYEH

Excusés :

Mme NEDJAAÏ, MM. NEVEU, BETTON, BEAUJARD, Mmes GONTIER, LEBOURDAIS, M. TRIDON.

M. SABRAN a été désigné secrétaire de séance.

64 - Conservatoire – Tarifs Année Scolaire 2021/2022

M. BONNET expose :

Il vous est proposé d'adopter les tarifs 2021/2022 des disciplines proposées par le Conservatoire de Musique et de Danse Mayenne Communauté sur ses deux sites d'enseignement, Mayenne et Lassay. Ces tarifs sont proposés sans augmentation par rapport à l'année passée.

Tarifs Annuels	Année Scolaire 2021/2022	
	Mayenne Communauté	Hors Mayenne Communauté
Site d'enseignement Mayenne et Lassay les Châteaux		
Droit d'inscription/famille pour les élèves en cursus	35 €	45 €
Orchestre à l'Ecole (Vents et Cordes) (CM 1/CM 2/6ème/5ème)	50 € (Assurance Comprise)	
Orchestre à l'Ecole (Batucada)	35 €	
Option Musique au BAC	35 €	
Pratiques Collectives Hors Cursus (Chorales Enfants et Adultes, Orchestres à Vents et à Cordes, Musique de Chambre, différents ensembles instrumentaux), Labo phonique et Labo numérique	35 €	

Année Scolaire 2021/2022									
Tarifs Trimestriels	Mayenne Communauté (selon QF de la CAF ou MSA) Scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans							HORS Mayenne Communauté	
	QF ≤ 503	QF de 504 A 902	QF de 903 à 1303	QF de 1304 à 1699	QF de 1700 à 1999	QF ≥ 2 000	Adultes	Scolaires et Etudiants jusqu'à 26 ans	Adultes
Site d'enseignement Mayenne									
Formation Musicale Cycle son et mouvement	18.40 €	34.75 €	52.05 €	58.60 €	63.25 €	71.40 €	110.10 €	132.25 €	216.05 €
Formation Musicale + Cursus Pratiques Collectives*	35.00 €	45.00 €	55.00 €	65.00 €	75.00 €	85.00 €	95.00 €	160.00 €	180.00 €
Formation Musicale + instrument *	40.55 €	63.65 €	98.50 €	115.60 €	125.45 €	137.70 €	201.60 €	299.00 €	403.60 €
Instrument seul *	28.90 €	52.10 €	91.50 €	102.55 €	112.20 €	122.40 €	158.40 €	209.35 €	363.30 €
Formation Musicale + 2 instruments *	62.35 €	79.50 €	124.90 €	148.65 €	158.10 €	168.30 €	244.80 €	406.45 €	
Location Instrument	13.90 €	27.85 €	41.60 €	42.85 €	48.95 €	48.95 €	48.95 €	97.40 €	
Cursus Pratiques Collectives*	12.00 €	15.00 €	25.00 €	29.00 €	35.00 €	40.00 €	40.00 €	97.40 €	157.75 €
Danse (Initiation à Cycle 3)	28.90 €	46.30 €	69.45 €	78.20 €	83.30 €	93.50 €	95.85 €	99.50 €	103.45 €

Tarifs Trimestriels		Année Scolaire 2021/2022					
Site d'enseignement de Lassay	Mayenne Communauté (selon QF de la CAF ou MSA) Scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans				HORS Mayenne Communauté		
	QF ≤ 503	QF de 504 A 902	QF ≥ 903	Adultes	Scolaires et Etudiants jusqu'à 26 ans	Adultes	
Formation Musicale Cycle son et mouvement	18.40 €	34.75 €	45.00 €	70.00 €	90.00 €	140.00 €	
Formation Musicale + Cursus Pratiques Collectives *	35.00 €	45.00 €	55.00 €	80.00 €	110.00 €	200.00 €	
Formation Musicale + instrument *	40.55 €	63.65 €	90.00 €	110.00 €	180.00 €	220.00 €	
Instrument seul *	28.90 €	52.10 €	70.00 €	90.00 €	140.00 €	180.00 €	
Formation Musicale + 2 instruments *	62.35 €	79.50 €	100.00 €	143.00 €	200.00 €		
Location Instrument	13.90 €	27.85 €	41.60 €	48.95 €	97.40 €		
Cursus Pratiques Collectives*	12.00 €	15.00 €	22.00 €	25.00 €	50.00 €	75.00 €	
Danse (Initiation à Cycle 3)	28.90 €	46.30 €	52.00 €	60.00 €	104.00 €	120.00 €	

Par ailleurs, il convient de rappeler que :

. La facturation s'effectue au trimestre à terme échu (sur 3 trimestres/an). Les trimestres se décomposent ainsi qu'il suit :

- Octobre, novembre, décembre
- Janvier février mars
- Avril, mai, juin.

Fin septembre, une facturation spécifique sera établie pour la location du trimestre d'été des instruments et/ou du droit d'inscription sur la base des nouveaux tarifs.

Clause Covid-19 : des réductions s'appliquent en cas de fermeture du conservatoire liée à la crise sanitaire Covid-19.

. Le tarif de chaque famille domiciliée dans Mayenne Communauté sera calculé à partir du quotient familial de la CAF au 1er janvier de chaque année, soit celui du 1er janvier 2021 pour l'année 2021/2022.

Pour les familles allocataires CAF, percevant des prestations soumises à condition de ressources : le quotient est adressé par la CAF. En cas de doute, la famille peut l'obtenir sur le site Internet de la CAF (caf.fr).

Pour les familles non allocataires CAF (dont allocataires MSA) et les familles allocataires CAF ne percevant pas de prestations soumises à condition de ressources : celles-ci doivent se présenter au secrétariat du conservatoire avant le 30 septembre 2021 munies du relevé d'imposition de l'année N-2, du relevé de leurs prestations familiales (MSA ou autres) du mois précédant la demande. Le quotient familial pourra ainsi être calculé.

ATTENTION : Les familles qui ne transmettent pas les informations demandées sur leur quotient ou qui ne fournissent pas les documents permettant de le calculer se verront appliquer le tarif au quotient le plus élevé.

Les modalités de calcul du quotient familial sont exposées comme suit :

Le quotient pris en compte sera celui du 1er janvier de l'année en cours (année 2021), qui correspond à la déclaration de revenus de l'année N-2 (année 2019).

Exemple : Du 1er janvier au 31 décembre 2021 la formule sera la suivante :

$\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ du revenu } 2019 (*) + \text{ les prestations familiales du mois précédant le calcul}}{\text{le nombre de parts (**)}}$

(*) Il s'agit des ressources nettes des personnes qui vivent au foyer sans les abattements fiscaux, les charges fiscalement déductibles et les indemnités de chômage et maladie.

(**) Le nombre de part correspond à :

.../...

		+ enfant (s) à charge				
Composition familiale	Parents isolés ou en couple	Pour le 1er enfant	Pour le 2ème enfant	Pour le 3ème enfant	Pour le 4ème enfant et au-delà	Par enfant handicapé
Nombre de	2	0.5	0.5	1	0.5	1

parts					
-------	--	--	--	--	--

En cas de baisse de revenus importante sur l'année N-1, le quotient pourra être recalculé à la demande de la famille sur présentation des justificatifs. Le nouveau quotient sera appliqué le trimestre suivant la demande mais ne pourra être appliqué de manière rétroactive.

. Il est appliqué une réduction de 25 % aux élèves domiciliés hors Mayenne Communauté fréquentant l'Orchestre d'Harmonie ou l'Orchestre Symphonique sur les disciplines marquées d'un *.

. Les enfants et les adultes hors Mayenne Communauté ne bénéficient pas de cette tarification au Quotient. En revanche, une réduction de 25 % continuera d'être appliquée aux élèves domiciliés hors Mayenne Communauté fréquentant l'orchestre d'harmonie ou l'orchestre symphonique sur les disciplines marquées d'un *.

. Les nouveaux élèves disposeront de 2 séances d'essai en musique ou en danse. La facturation du droit d'inscription restera due pour tout désistement au-delà du 30 septembre ou au-delà des 2 séances d'essai pour une inscription en cours d'année.

. A compter de la deuxième année d'inscription, les familles s'engagent à prendre les cours qui, en conséquence, leurs seront facturés pour l'année complète même en cas de démission. Une dérogation pourra être toutefois accordée en cas de mutation professionnelle ou de maladie grave attestée par un certificat médical.

. Différents moyens de paiement sont acceptés pour les règlements des factures du Conservatoire : tickets CAF, MSA, Chèques Vacances, coupons sports ANCV, chèques jeunes collégiens.

Studios Musiques Actuelles : tarifs 2021/2022
Les tarifs de Musiques Actuelles vous sont proposés ainsi qu'il suit :

Tarifs STUDIOS Musiques Actuelles "LA BOUSSOLE"							
Tarif au mois pour un groupe		Tarif à l'année pour un groupe		Tarif à la carte pour un groupe		Enregistrement	
Répétition de 2 h à 3 h par semaine	Répétition de 4 h à 5 h par semaine	Répétition de 2 h à 3 h par semaine	Répétition de 4 h à 5 h par semaine	à l'heure	à la journée (9 h à 17 h en semaine)	accompagné de l'animateur	Ecoles CCPM, accompagné de l'animateur
20,00 €	30,00 €	150,00 €	200,00 €	3,00 €	20,00 €	100,00 €	60,00 €

Toute réservation doit être accompagnée du règlement. En l'absence de l'utilisateur sur un créneau horaire qui lui a été réservé, aucune déduction ou annulation ne pourra être accordée. Les modalités précises de réservation et d'utilisation des locaux sont définies dans le règlement intérieur validé par le Conseil Communautaire et joint en annexe.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte les tarifs 2021/2022 des disciplines proposées par le Conservatoire de Musique et de Danse Mayenne Communauté sur ses deux sites d'enseignement, Mayenne et Lassay.

A Mayenne, le 3 juin 2021

M. le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

